ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 31

Question écrite n° 26372

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le projet de déviation de la RN 31 par le sud de l'agglomération beauvaisienne. Le projet inscrit au douzième contrat Etat-région prévoit pour l'instant que la voirie de contournement de Beauvais soit reliée à la RN 1 à hauteur de la commune de Warluis. Une deuxième tranche, qui n'a pas encore été arrêtée, reliera cette voirie à la RN 31 à hauteur de Laversines. Or, l'état actuel du trafic (24 600 véhicules par jour sur la RN 1 à l'entrée est de Beauvais et 27 000 véhicules par jour sur la RN 31 à l'entrée est de Beauvais) fait craindre un risque d'engorgement considérable à la connexion de la RN 1 à la déviation de Beauvais. Une solution consisterait à créer une bretelle d'accès direct de la voirie de contournement de Beauvais à l'autoroute A 16, qui serait ainsi le prolongement est de la déviation jusqu'à la sortie nord de Beauvais et son accès à la RN 31. Aussi, il lui serait reconnaissant de lui indiquer s'il envisage de faire évoluer le projet de déviation de Beauvais, afin de prévoir cette bretelle d'accès direct sur l'A 16.

Texte de la réponse

Le projet de la déviation de Beauvais par la route nationale 31 d'une longueur de 19 kilomètres consiste à réaliser un contournement sud de l'agglomération à deux voies dénivelé entre Saint-Paul et la déviation de Laversines dont l'objectif est, d'une part, de soulager le centre-ville et de réduire ainsi les nuisances subies par les riverains et, d'autre part, de faciliter l'écoulement du trafic de transit sur la RN 31. Il s'agit d'une opération très importante eu égard aux difficultés de circulation rencontrées sur la RN 31 actuelle résultant de l'intensité du trafic et de l'étroitesse de la voirie. Les services du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer mettent tout en oeuvre pour assurer sa réalisation selon un rythme soutenu. Malgré les contraintes budgétaires, 18 millions d'euros ont pu lui être affectés cette année, permettant d'engager les travaux dès le 1er décembre 2003. Ce projet, déclaré d'utilité publique le 17 novembre 2000, ne prévoit, en effet, aucun point d'échange direct avec l'autoroute A 16. Compte tenu des difficultés que pourrait occasionner la mise en service de sa première phase, la société des autoroutes du nord et de l'est de la France étudie la possibilité de transformer le demi-diffuseur de Beauvais-Sud en diffuseur complet et d'assurer un raccordement direct sur la RN 31 via l'A 16. Cette étude devrait aboutir au début de l'année 2004. Ses premiers résultats seront présentés très prochainement par le préfet de l'Oise.

Données clés

Auteur : M. Jean-François Mancel
Circonscription : Oise (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 26372
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : équipement, transports et logement
Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE26372

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7766
Réponse publiée le : 3 février 2004, page 865